

CARTE 5-5.3-c

SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU, LA PARTIE DU BOULEVARD FOURNIER ET DU BOULEVARD GRÉBER QUI S'ÉTEND DU DÉBUT DU DEMI-TOUR DU BOULEVARD FOURNIER JUSQU'À L'INTERSECTION DU BOULEVARD GRÉBER ET DES RUES DU BARRY ET BEAUSÉJOUR, À LAQUELLE S'AJOUTE LA PARTIE DE LA ROUTE 148 QUI S'ÉTEND DE SON INTERSECTION AVEC LE CHEMIN DE LA SAVANE JUSQU'À CELLE AVEC LA RUE SAINT-LOUIS

